



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Manifestations « vide-greniers / brocantes »

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des exposants (particuliers et professionnels) participant aux manifestations organisées, encadrées et assurées par Flea Mania.

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. Organisation générale

La manifestation est organisée, encadrée et assurée par Flea Mania.

L'organisation assure la gestion des flux de circulation, l'accueil et l'accompagnement des exposants jusqu'à leur emplacement.

Les exposants doivent obligatoirement se conformer aux consignes données par l'organisation et le personnel sur site.

2. Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués exclusivement par l'organisation.

Aucun exposant ne peut choisir librement son emplacement.

L'emplacement attribué ne peut en aucun cas être modifié sans l'accord préalable de l'organisation.

Tout refus d'emplacement ou tentative de changement non autorisé pourra entraîner l'exclusion immédiate de la manifestation, sans remboursement.

3. Accès au site – circulation

Les exposants doivent impérativement respecter :

les horaires d'accès communiqués par l'organisation, le sens de circulation interne au site, les consignes du personnel d'accueil.

Les déplacements de véhicules sur le site se font uniquement sous la direction de l'organisation.

Toute circulation anarchique est strictement interdite.

4. Installation et occupation de l'emplacement

L'exposant doit respecter strictement le métrage linéaire réservé lors de l'inscription.

Tout dépassement de métrage est interdit.

L'emplacement doit rester dans les limites matérialisées par l'organisation.

Aucune installation ne peut empiéter sur les allées de circulation.

5. Type de marchandises autorisées

La vente de produits alimentaires, boissons ou denrées destinées à la consommation est strictement interdite.

La vente d'objets illicites, dangereux, contrefaits ou non conformes à la réglementation est interdite.

6. Présentation des marchandises

L'exposition au sol est interdite.

Les marchandises doivent être présentées sur tables, portants ou supports adaptés.

L'exposant doit veiller à la stabilité de ses installations.

7. Exposants particuliers – déclaration

Les exposants particuliers déclarent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de type vide-grenier ou brocante par année civile, conformément à la réglementation en vigueur.

8. Comportement et respect du public

Les exposants s'engagent à adopter une attitude respectueuse, conviviale et courtoise envers :

- les visiteurs,
- les autres exposants,
- l'organisation,
- les partenaires du site.

Tout comportement agressif, injurieux ou inapproprié pourra entraîner une exclusion immédiate de la manifestation, sans remboursement.

9. Respect du site

Chaque exposant est responsable de la propreté de son emplacement.

Il est strictement interdit de laisser des déchets sur le site.

Chaque exposant doit impérativement emporter l'ensemble de ses déchets, cartons et invendus.

L'emplacement doit être restitué propre.

10. Caution propreté

Une caution propreté de 10 euros en espèce est demandée à chaque exposant.

Cette caution pourra être conservée par l'organisation en cas de non-respect des règles de propreté, de dégradation du site ou d'abandon de déchets.

11. Véhicules sur emplacement

Le stationnement des véhicules sur emplacement est autorisé uniquement dans les conditions prévues par l'organisation.

Le type de véhicule déclaré lors de l'inscription doit être respecté.

Toute modification non autorisée pourra entraîner une réorganisation de l'emplacement

12. Sécurité

Les exposants doivent se conformer aux consignes de sécurité.

Les issues de secours, accès pompiers et voies de circulation doivent rester libres en permanence.

Toute installation présentant un danger pourra être retirée sur décision de l'organisation.

13. Responsabilité

L'exposant reste seul responsable de ses biens, de son matériel, de ses installations, des dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte, détérioration ou accident.

14. Assurance

Flea Mania est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Il appartient à chaque exposant de s'assurer pour son activité et ses biens.

15. Conditions météorologiques

La manifestation est maintenue sauf décision exceptionnelle de l'organisation pour des raisons de sécurité.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de conditions météorologiques défavorables.

16. Annulation/remboursement

Tarifs, réservation et conditions de paiement

Les tarifs des emplacements sont fixés par Flea Mania et peuvent varier selon le site partenaire, la configuration du lieu et les contraintes logistiques propres à chaque événement.

Le prix applicable est celui communiqué au moment de l'ouverture des inscriptions pour la manifestation concernée.

Toute réservation est considérée comme ferme uniquement après validation par l'organisation et, le cas échéant, après règlement selon les modalités précisées lors de l'inscription.

Une date limite de réservation est fixée pour chaque événement.

Passé cette date, Flea Mania se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription.

Selon les conditions de l'événement, un paiement sur place pourra être accepté.

Dans ce cas, une majoration tarifaire pourra être appliquée.

Les conditions exactes sont précisées pour chaque manifestation.

Tout exposant s'engage à régler l'intégralité du montant correspondant à l'emplacement réservé.

Horaires d'arrivée et maintien de la réservation

Les horaires d'arrivée des exposants sont obligatoires et communiqués avant chaque manifestation.

Tout exposant arrivant en dehors de la plage horaire prévue pour l'installation :

s'expose à une réattribution de son emplacement,

et ne bénéficie plus de la garantie de son emplacement réservé.

En cas d'arrivée tardive, l'organisation se réserve le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant ou de repositionner l'exposant sur un autre emplacement disponible, sans possibilité de réclamation.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de non-respect des horaires d'installation.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner :

- un avertissement,
- un déplacement imposé,
- ou une exclusion immédiate sans remboursement.

17. Droit à l'image

Les exposants autorisent Flea Mania à utiliser les images et vidéos réalisées pendant la manifestation à des fins de communication.

18. Données personnelles

Les données collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation des manifestations Flea Mania.

19. Acceptation du règlement

La participation à la manifestation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

